

APPEL A CANDITATURES POUR UNE FORMATION CERTIFIANTE

La Fédération Internationale des Comptables (IFAC) et la Fédération Panafricaine des Experts-comptables (PAFA) ont initié, depuis plusieurs années, un programme de développement des Organisations de Comptables professionnels (OCP) visant à renforcer la formation professionnelle et à promouvoir, au sein du secteur public, des compétences fondées sur l'intégrité, la performance et la bonne gouvernance.

L'Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés au Togo (ONECCA-TOGO) a été retenu par l'IFAC et la PAFA comme institution partenaire pour la mise en œuvre de ce programme financé par le Fonds mondial. Dans le cadre de ce programme, il est mis en œuvre notamment, l'Initiative de Professionnalisation Africaine (API).

L'API est un partenariat continental réunissant la profession comptable, les administrations publiques et les Institutions de Contrôle. Elle vise à fournir les outils et mécanismes nécessaires à la professionnalisation des personnels comptables et des institutions de contrôle, du secteur public à travers l'Afrique.

L'API a pour objectif de créer un secteur public africain doté de professionnels compétents, éthiques et influents qui soutiennent la responsabilité, la transparence et la bonne gouvernance financière. Cette initiative renforce également la capacité des professionnels de la comptabilité dans le secteur public africain pour une meilleure prestation de services.

L'API se concrétise par le renforcement des capacités des professionnels de la comptabilité (comptables, auditeurs, financiers) dans le secteur public africain.

Pour la mise en œuvre de l'API au Togo, l'ONECCA -TOGO lance un appel à candidatures en vue du recrutement des participants de la première promotion du programme d'Apprentissage Accéléré (PAA) suivant les modalités ci-après :

- Durée de la formation : 6 mois ;
- Période retenue : Juillet à Décembre 2026 ;
- Mode opérationnel : formation en ligne (e-learning) avec possibilité de regroupement physique pour approfondir certaines notions ;
- Formation sanctionnée par un certificat pour les apprenants ayant validé tous les modules.

1. Les principaux modules du Programme d'Apprentissage Accéléré (PAA) de l'API se présentent comme suit :

Principaux modules	Nombre d'heures prévu pour les étudiants
Comptabilité et législation	10
Gestion et gouvernance des finances publiques, risque et conformité	23
Economie	9,5
Introduction à la comptabilité	17
Comptabilité générale	39
Reporting financier IPSAS	26,5
Reporting financier IFRS	25
Gestion financière	14
Gestion de la performance	7
Introduction à l'audit	20
Audit du secteur public	37,5
Introduction à la fiscalité et aux autres sources de revenus	12,5
Systemes TIC	24
Communication	10,5
Ethique	7,5
Total	282

2. Les conditions à remplir pour l'inscription sont les suivantes :

- Être diplômé au minimum d'une licence en gestion, économie, droit ou finances publiques ;
- Être un agent de l'administration publique ;
- Disposer au minimum de trois (3) années d'expérience professionnelle ;

3. Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre de motivation ;
- Une attestation de travail ;
- Un CV de quatre (4) pages au maximum ;
- Des copies légalisées des diplômes.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés au plus tard, le vendredi **19 juin 2026**, uniquement par voie électronique à l'adresse : recrutement@oneccatogo.tg.

Le Comité technique local de coordination de l'API, mis en place par l'ONECCA-TOGO, se chargera de l'étude des candidatures et communiquera, **avant le 30 juin 2026**, la liste des candidats retenus.

Pour toute information complémentaire, nous vous remercions d'envoyer un message à l'adresse électronique : recrutement@oneccatogo.tg.

Le Président,




Djilanta Dowta DJETABA
Expert-comptable diplômé